

Procès-Verbal du conseil municipal du 11 octobre 2021 à 18h00

L'An deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chauzon étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELON, Maire.

Présents : Jean-Claude DELON - Agnès SOPRANI - Muriel LEROUX - Joëlle VIELFAURE - Jean-Marc FEUILLOLEY - Hervé PERRET - Alain TUAILLON - Pascaline BELOUARD FAUVEL - Rénald JACQUES

Absents excusés : Jonathan LOPEZ - Marie-Pierre TOURRE

Secrétaire de séance : Agnès SOPRANI

La séance est ouverte à 18h07

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2021 à l'unanimité.

1) Révision des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire expose aux conseillers que conformément aux baux signés avec les quatre locataires des logements communaux, le montant des loyers doit être révisé chaque année au 1^{er} janvier selon l'indice de l'INSEE.

Les indices de référence sont : l'indice du 4^{ème} trimestre 2019 soit 130.26, et l'indice du 4^{ème} trimestre 2020 soit 130.52.

Les loyers sont révisés comme suit :

Pour l'appartement situé 25 C Place de la mairie
 $360.62 \text{ €} \times 130.52/130.26 = 361.34 \text{ €}$

Pour l'appartement situé 25 E Place de la mairie
 $300.06 \text{ €} \times 130.52/130.26 = 300.66 \text{ €}$

Pour l'appartement situé 25 D Place de la mairie
 $344.40 \text{ €} \times 130.52/130.26 = 345.09 \text{ €}$

Pour l'appartement situé 25 F Place de la mairie
 $365.99 \text{ €} \times 130.52/130.26 = 366.72 \text{ €}$

Ces loyers seront applicables au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- d'appliquer ces loyers à partir du 1^{er} janvier 2022.

2) Convention d'autorisation de réalisation de travaux en faveur de la biodiversité sur la boucle de Chauzon

L'EPTB Ardèche (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche) œuvre pour l'intérêt général avec l'objectif de préserver l'eau et les rivières, en équilibre avec tous les usages. Structure également animatrice du Site Natura 2000 – Espace

Naturel Sensible de la moyenne vallée de l'Ardèche, elle anime et met en œuvre des actions de préservation, de gestion et d'étude des milieux naturels et des espèces protégées.

La boucle de Chauzon constitue un milieu naturel singulier, notamment par la présence de la tortue Cistude d'Europe (seule population en Ardèche). Cette tortue aquatique est l'une des espèces de reptile qui subit le plus fort taux de régression depuis une vingtaine d'années. À ce titre, elle bénéficie de mesures de protection réglementaires nationale et européenne. Un plan de gestion a été réalisé en 2019, afin de proposer des mesures en faveur de cette espèce.

Ainsi, l'EPTB s'est engagé à mettre en œuvre des travaux de restauration des milieux sur la boucle de Chauzon. Afin de pouvoir réaliser ces travaux sur des parcelles privées, l'EPTB doit établir des conventions d'autorisation de réalisation de travaux avec chaque propriétaire.

Pour la commune de Chauzon, il est nécessaire de signer une convention pour la parcelle D 775. Il s'agit de l'étang situé sur la parcelle des Bastides, au fond du camping. Les travaux envisagés vont consister à :

- traiter la végétation : débroussaillage et abattage de quelques arbres sur les berges, afin de favoriser l'ensoleillement de l'étang,
- créer des postes d'isolation : laisser deux arbres couchés en travers du plan d'eau.

Les frais et coûts d'aménagements sont à la charge entière de l'EPTB, et les travaux seront réalisés à l'automne 2021 et l'hiver 2022.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver le programme des travaux prévus par l'EPTB,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de réalisation de travaux en faveur de la biodiversité sur la boucle de Chauzon.

La séance est levée à 19h05.

A Chauzon,
Le 11 octobre 2021,

La secrétaire de séance
Agnès SOPRANI

